



PROMULGATION – RÈGLEMENT NUMÉRO RCA05-19010-3

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 19 mars 2019. Ce règlement a été approuvé par le directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 23 avril 2019, comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 26 avril 2019.

Règlement numéro RCA05-19010-3 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes

Le présent règlement est entré en vigueur le 26 avril 2019 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 mai 2019.

Geneviève Girard Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

PROMULGATION – BY-LAW NUMBER RCA05-19010-3

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on March 19, 2019. This by-law was approved by the directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité on April 23, 2019, as per the clerk's certificate of conformity issued April 26, 2019.

Règlement numéro RCA05-19010-3 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes

The present by-law became effective on April 26, 2019 and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 9, 2019.